CGV Particuliers

Conditions Générale de Vente aux Clients Particuliers

Préambule 1
Prestations 2
Commande 2
Informations sur les prestations et produits 3
Prix 3
Réduction de prix 4
Réalisation de la prestation de service 4
Obligations du Client 4
Droit de rétractation du Client 4
Plans, études et projets 6
Obligations et responsabilités 6
Règlement 6
Garantie 8
Force majeure 9
Non validation partielle 10
Non renonciation 10
Utilisation des données personnelles 10
Propriété intellectuelle et clause de confidentialité 10
Loi applicable et attribution de compétence 11

Préambule

« FORTHEO » et « FORTHEO studio » sont des marques commerciales. Elles se substituent à la dénomination sociale (MONSIEUR JEAN-PIERRE PATRIAS) dans les Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV »), ainsi que dans toute la relation commerciale.

Les présentes CGV détaillent les droits et obligations de FORTHEO et de son Client Particulier (personne physique qui achète le service ou le produit pour ses propres besoins) dans le cadre de la vente de prestations de service ou de produits physiques ou dématérialisés (relation prestataire ou fournisseur/Client.)

Les présentes CGV constituent la base de la relation commerciale entre les parties. Elles sont communiquées systématiquement au Client lors de la commande ou avant la réalisation de la prestation.

Les présentes CGV sont communiquées à toute personne physique qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande. Les CGV sont disponibles depuis le site web *www.fortheo.fr*. Le Client est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV avant toute commande, sans restriction ni réserve.

Si l'une des conditions de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur concerné de la prestation de service, dans les sociétés ayant leur siège en France Métropolitaine.

Prestations

Les prestations concernées par les présentes CGV sont :

Catégorie A : Création de sites web, créations graphiques, conseil en référencement, conseil en image.
réf. commençant par SD (Service Design)

Catégorie B : Assistance technique, formation ou toute autre prestation intellectuelle.
réf. commençant par SA (Service ACADOMO)

Catégorie C : Vente de produits ou articles, concomitamment ou non à un service de catégorie A ou B.
réf. commençant par VX (Vente)

Commande

FORTHEO se réserve le droit de refuser tout projet s'il est interdit par les lois ou jugé incompatible avec notre politique de confidentialité ou à ses standards de bienséance, de respect et d'honnêteté. Cela inclut, sans s'y limiter, les projets contenant des éléments de violence, d'incitation à la haine, de sexisme, de racisme, de xénophobie, d'homophobie, de promotion d'actes criminels ou de produits dangereux ou proscrits, de fraude, de tromperie, de mention de suicide ou d'automutilation, de maltraitance, de nudité et/ou d'exploitation sexuelle d'enfants ou d'adultes, de harcèlement/intimidation, d'exploitation humaine, de violation de la vie privée, de discours haineux, de sollicitation sexuelle, d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens, d'atteinte à la cybersécurité et de non-respect de la propriété intellectuelle.

La commande peut se faire sur base d'un devis ou par tout autre moyen (Cat. A et B), notamment e-mail ou courrier.

La commande est réputée acceptée par le Client dès que ce dernier l'a approuvée et signée ou dès qu'il a versé le montant total de l'acompte mentionné sur le devis ou le bon de commande. Le devis accepté et signé fait office de bon de commande pour la prestation ou la vente.

Cat. A et C

Pour les prestations de cat. A et C, un devis ou une offre de service, détaillant l'objet de la prestation et/ou des articles, ses conditions particulières et sa mise en œuvre, est établi et remis au Client.

Cat. B

Les frais annexes liés à une prestation de catégorie B-ACADOMO ne sont pas inclus dans le tarif et seront facturés au client en débours, si nécessaire. Il peut s'agir par exemple et de manière non exhaustive, de frais de timbre ou d'impression. Ces frais annexes, qui ne sont pas directement liés au service lui-même, mais sont nécessaires pour son bon déroulement et incombent donc au Client.

Copyright © avril 2025 FORTHEO

Avenants à la commande

Des modifications à la commande initiale (avenant) peuvent être demandées par le prestataire ou le Client. Elles sont traitées de la même façon que la commande initiale et feront partie intégrante de cette dernière après approbation.

Confirmation de commande

Les informations contractuelles font l'objet d'une confirmation par e-mail dans les 48 heures suivant la réception de la commande, ou à défaut à l'adresse indiquée par l'acheteur sur le devis ou le bon de commande.

Preuve de la transaction

Les bons de commande sont conservés par FORTHEO. Une copie numérique est adressée au Client lors de la confirmation de commande. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué par le prestataire (archivage physique et/ou numérique sur des supports fiables et durables) afin de pouvoir être utilisés à titre de preuves.

Cat. C

Une copie des présentes CGV est systématiquement remise au Client par voie d'email ou via un lien internet vers la copie numérique sur le site de FORTHEO. Le Client est réputé accepter les termes des présentes CGV dès le commencement de toute prestation. FORTHEO peut être amenée à faire signer au Client une copie des présentes CGV ou un bon de commande.

INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS ET PRODUITS

Les tarifs et descriptions de prestations de service ou de produits mentionnés sur le site web sont tenus à jour régulièrement, mais sont fournis à titre indicatif. Seuls font foi les documents officiels *tarifs* et *descriptifs d'offres*. Ils sont disponibles sur demande ou lors de l'envoi d'un devis ou d'un bon de commande. Certains de ces documents sont téléchargeables depuis le site web *fortheo.fr*.

PRIX

Les prix facturés sont ceux en vigueur au moment de l'établissement de la commande et sont valables 1 mois (sauf stipulation contraire). Ils ne tiennent pas compte des éventuels frais imputés à la réalisation de la prestation (formation ou déplacement par exemple) qui pourront faire l'objet d'un avenant à la commande initiale, s'ils n'ont pas été prévus dans cette dernière.

Pour les ventes de certains articles, concomitamment à un service ou non, FORTHEO est soumise aux conditions de services et de prix de ses fournisseurs. En conséquence, FORTHEO pourra modifier le prix à payer par le Client, si le fournisseur a modifié ses prix au moment de l'établissement de la commande au fournisseur externe. Le Client en est informé et est libre d'annuler simplement sa commande, sans aucune pénalité.

Copyright © avril 2025 FORTHEO

TVA

En tant qu'auto-entreprise, FORTHEO n'est pas soumise à la TVA (article 293-B du CGI). La TVA n'est donc pas applicable aux prix proposés ou facturés. En cas de modification de la législation en vigueur et/ou d'un changement de taux, les prix proposés seront modifiés en conséquence.

Réduction de prix

Toute réduction éventuelle de prix ou remise sera indiquée sur le bon de commande et/ou le devis.

Remboursement de commande et de la différence de prix

FORTHEO ne proposant que des prestations intellectuelles et des ventes de produits dématérialisés ou fabriqués à la demande (produits personnalisés), aucun remboursement de commandes ni remboursement de différence de prix ne peuvent être effectués.

Réalisation de la prestation de service

La prestation de service est réalisée dans le délai indiqué sur le devis ou le bon de commande. Cependant, pour les prestations de Cat. A & B, FORTHEO est dépendante de la collaboration du Client et ne peut donc être tenue pour responsable d'éventuels retards en cas de manquements de la part du Client.

De la même manière, FORTHEO est, pour les prestations de cat. A, tributaire de prestataires-tiers (tels qu'hébergeur web) ou de services fournis par le Client ou un prestataire- tiers (dysfonctionnement ou indisponibilité de réseau informatique ou de télécommunication…) FORTHEO ne peut être tenue pour responsable d'éventuels retards imputables à ces services ou prestataires tiers.

En cas de paiement par chèque ou virement, la commande ne sera traitée qu'à réception par FORTHEO du paiement de l'acompte ou de la totalité du prix convenu. Les délais de livraison seront alors recalculés à partir de cette date.

Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir au prestataire tous les documents, les informations et tout renseignement utile ou nécessaire à la réalisation de la prestation.

Le Client garantit au prestataire qu'il possède toutes les déclarations et autorisations administratives ainsi que les droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exploitation des services de FORTHEO.

Droit de rétractation du Client

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception des biens ou de la conclusion du contrat de

Copyright © avril 2025 FORTHEO

service pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de pénalités.

Pour exercer son droit de rétractation, le consommateur doit notifier sa décision à FORTHEO par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, par exemple par courrier postal, courrier électronique ou formulaire en ligne. Il peut utiliser tout formulaire dénué d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

Le Client doit renvoyer les biens à FORTHEO ou les lui remettre sans retard excessif et, au plus tard, dans les 14 jours suivant la communication de sa décision de se rétracter. Les frais de retour sont à la charge du Client.

FORTHEO remboursera le Client de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et, au plus tard, dans les 14 jours suivant la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. FORTHEO peut différer le remboursement jusqu'à la récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition des biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement sera effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour l'utilisation d'un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client.

Le consommateur est responsable de la diminution de la valeur des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement des biens. FORTHEO peut donc déduire du remboursement une somme correspondant à cette perte de valeur.

Le droit de rétractation ne s'applique pas pour :

- La fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé, après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation (ex. Cat. A et B) ;
- La fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (ex. Cat. C – produits imprimés personnalisés) ;
- La fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation (ex. Cat. A et B – assistance, formation…) ;
- Tout bien ou service acheté au nom du Client par FORTHEO (Vente en débours, facturation au nom du Client). Dans ce cas, le Client devra s'adresser au fournisseur du bien ou du service afin d'exercer son droit de rétractation.
- La fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- La fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- La fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison ;
- Les transactions conclues lors d'une enchère publique.

Copyright © avril 2025 FORTHEO

Plans, études et projets

Cat. A

Les projets, plans, dessins, photographies et tout autre document réalisé dans le cadre de la prestation restent la propriété entière et exclusive de FORTHEO.

Dans le cadre de certaines prestations (telles que création de site web), FORTHEO se réserve le droit d'apposer sa marque (sous forme de logo, de lien, de filigrane…) sur le résultat de sa prestation (sur les pages d'une site internet, filigrane sur photographie) sans que le Client ne puisse s'y opposer.

Obligations et responsabilités

En tant que prestataire de services dans le domaine de l'informatique, la formation et la création intellectuelle, FORTHEO n'est soumise qu'à une obligation de moyens dans le cadre de la réalisation de sa prestation à l'exclusion de toute autre obligation de résultat.

FORTHEO ne peut être tenue pour responsable de dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels en cas de retard de livraison, d'une non-conformité ou d'une cause indépendante de la volonté de FORTHEO.

La responsabilité de FORTHEO ne porte que sur le non-respect de ses obligations. En aucun cas elle ne pourra être tenue pour responsable d'un préjudice financier ou de toute autre nature, par suite de l'utilisation ou de l'exploitation de ses services.

Règlement

Tout paiement par chèque doit être fait en euros tiré sur une banque ou une agence bancaire française. Dans ce cadre, la vente ne sera considérée comme résolue qu'à réception et validation du chèque par FORTHEO.

Toute vente ne pourra être considérée comme résolue qu'après paiement effectif de l'intégralité de la prestation.

Sauf stipulation contraire, pour les prestations de catégorie A, un montant de 40 % est perçu à la commande, à titre d'acompte.

Une facture est envoyée au Client à la fin de la réalisation effective de la prestation. Le Client accepte de recevoir les factures par voie électronique (courriel).

Le Client doit payer le solde de la commande par chèque, CB en ligne ou virement sous 15 jours après réalisation de la prestation de service ou dans le délai indiqué sur la facture. FORTHEO se réserve le droit de refuser d'honorer toute commande d'un acheteur qui n'aurait pas réglée totalement ou partiellement une commande précédente.

Copyright © avril 2025 FORTHEO

Vente de produits - Débours

Dans le cadre de la réalisation d'un service (ou non), des produits physiques ou dématérialisés pourront être nécessaires. Afin de ne pas alourdir la facture de frais de revente, le Client pourra demander que ces produits soient achetés en son nom par FORTHEO à un revendeur-tiers (*système de débours*). Dans ce cas, ces produits seront facturés au centime près par FORTHEO, sous réserve que le Client ait donné au préalable son accord par écrit. FORTHEO fera parvenir au Client la facture du revendeur-tiers après paiement de la facture émise par FORTHEO.

Cat. B

Le règlement se fait à l'issue de la prestation en liquide ou par chèque. FORTHEO remet un reçu au Client, sur simple demande. Une facture peut également être envoyée sur simple demande de la part du Client.

Retard de règlement

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'attenter à l'encontre du Client. FORTHEO se réserve notamment le droit d'annuler ou de suspendre toute autre prestation en cours avec le Client concerné.

Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, les pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement convenue (sur la facture ou le bon de commande). Ces pénalités de retard sont calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Depuis le 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal est révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme due et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Clause pénale

En cas de résolution de la vente pour défaut de paiement, les sommes payées par le Client seront purement et simplement acquises à FORTHEO.

Déchéance du terme

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

Copyright © avril 2025 FORTHEO

Clause résolutoire de vente

Cat. A

Toute commande est acceptée en considération de la situation financière et économique du Client au moment de la commande.

Il en résulte que si la situation financière du Client venait à se détériorer entre la date de la commande et la date d'exécution de la prestation, FORTHEO serait fondée à résilier la vente.

En cas d'inexécution d'une seule des présentes conditions, FORTHEO adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut d'exécution, par le Client, de son obligation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la vente sera résolue de plein droit s'il plaît à FORTHEO.

Le Client ne pourra demander la résolution de la vente ou rechercher la responsabilité de FORTHEO en cas de modification des spécificités initiales, intervenant entre la passation de la commande et l'exécution de la prestation, qui résulteraient de l'application d'un texte national ou communautaire. Le prestataire s'engage à informer le Client de ces modifications dans les meilleurs délais.

Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit dans un délai de sept (7) jours après la livraison. Passé ce délai, les travaux sont réputés acceptés par le Client.

GARANTIE

Cat. A et B

L'obligation de garantie reposant sur FORTHEO est exclue dans les cas suivants :

- L'origine du dysfonctionnement résulte d'une mauvaise utilisation ou d'une négligence de l'utilisateur,
- L'origine du dysfonctionnement correspond à une clause de non-responsabilité de FORTHEO.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, le Client doit, dans une période d'un (1) mois à compter de la livraison, déclarer et décrire par écrit le dysfonctionnement qu'il impute à la prestation, et fournir toute justification quant à la réalité de celui-ci.

La garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels et ne concerne nullement tous les éléments qui auraient pu être ajoutés en sus et qui ne font l'objet d'aucune mention écrite.

En cas de réclamation sur une prestation immatérielle, le cahier des charges reste le document de référence auquel les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés

Copyright © avril 2025 FORTHEO

comme relevant des obligations du prestataire. À défaut de présentation du cahier des charges, les obligations de FORTHEO sont strictement limitées à une considération minimale au regard des prestations mentionnées dans les éléments contractuels. Dans ce cas, l'utilisateur ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés étant considérés comme parfaitement achevés.

La présente garantie couvre les frais de main d'œuvre et en général les travaux résultant de l'obligation de garantie. Ces différentes interventions n'ont pas pour conséquence de prolonger la durée mentionnée de la garantie. De convention expresse, la responsabilité de FORTHEO est strictement limitée aux obligations ainsi définies et n'est tenue à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit, notamment en ce qui concerne les vices cachés, dommages immatériels et préjudices directs ou indirects pouvant résulter d'un dysfonctionnement d'une prestation et/ou de ses conséquences.

Garantie des produits revendus (Cat. C)

Les articles vendus concomitamment à un service sont garantis par leurs fabricants respectifs. Le Client doit s'adresser à ces derniers dans le cas d'une réparation ou d'un défaut. Le Client est informé qu'il peut demander un remboursement du ou des articles, sans avoir à se justifier, dans un délai de 15 (quinze) à compter de la date de livraison, sous réserve que le produit n'ait pas été utilisé et soit retourné dans son emballage d'origine. Cette garantie de retour ne s'applique pas aux produits dématérialisés (logiciels par exemple).

FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans les conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieure aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français : tremblement de terre, incendie, tempêtes, inondations, l'arrêt des réseaux de télécommunications ou difficultés propres au réseau de télécommunications, mouvements sociaux, maladies du ou des exécutants de la prestation.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'évènement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à 3 mois, les présentes CGV pourront être résiliées de plein droit par la partie lésée.

Copyright © avril 2025 FORTHEO

Non validation partielle

Si une ou plusieurs clauses des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres clauses garderont toute leur force et leur portée.

Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Utilisation des données personnelles

Les données personnelles récoltées lors de la démarche commerciale, l'établissement du bon de commande ou de l'offre commerciale, ne sont utilisées qu'à des fins de réalisation de la prestation de service. Elles ne sont en aucune façon transmises à des tiers. Elles seront conservées pendant au moins 3 ans, à moins que le Client souhaite s'y opposer. Il doit dans ce cas en faire la demande auprès de FORTHEO par le moyen qui lui convient.

Propriété intellectuelle et clause de confidentialité

Le prestataire et ses collaborateurs s'engagent à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel ils sont tenus, les informations de toute nature, relatives notamment aux activités du Client, à son organisation et à son personnel.

Lorsque FORTHEO réalise une prestation impliquant une activité créatrice au sens du Code de la propriété intellectuelle, les droits d'auteur découlant de cette création sont régis par défaut par la licence Creative Commons 4.0 BY-NC-ND ou « Attribution + Pas d'utilisation Commerciale + Pas de Modification ».

Dans le cas des images ou contenus créés — même partiellement — à l'aide de l'IA, FORTHEO détient les droits d'auteur, ces créations étant systématiquement modifiées manuellement. Ceci garantit que chaque œuvre produite par l'IA est soigneusement revue et ajustée par des experts humains, assurant ainsi une qualité et une originalité optimales. En modifiant manuellement les créations générées par l'IA, FORTHEO s'assure que les œuvres respectent les standards artistiques et techniques de l'entreprise, tout en ajoutant une touche personnelle qui reflète l'identité et les valeurs de FORTHEO. De plus, cette pratique permet de répondre aux exigences légales en matière de droits d'auteur, en confirmant que les créations sont bien le fruit d'un travail humain, même si elles ont été initialement générées par une intelligence artificielle. Ainsi, FORTHEO peut revendiquer pleinement la propriété intellectuelle de ces œuvres, tout en offrant à ses clients des produits uniques et de haute qualité.

Sauf convention spéciale d'exclusivité, FORTHEO peut à nouveau utiliser une création réalisée par ses services ou l'utiliser comme base pour un autre Client ou une autre prestation.

Sauf convention spéciale d'exclusivité, FORTHEO peut à nouveau utiliser une création réalisée par ses services ou l'utiliser comme base pour un autre Client ou une autre prestation.

Copyright © avril 2025 FORTHEO

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de contestations ou différend relatifs à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions, le Client doit avant tout contacter directement le prestataire afin de résoudre le litige. Si cette action n'est pas suffisante ou si le consommateur n'en est pas satisfait, il dispose d'une année à compter de la date de cette réclamation pour initier une demande de médiation. Pour cela il doit s'adresser au médiateur suivant :*Conciliateur de Justice – Mairie de Béthune, 6 place du 4 Septembre, Béthune 62400*.

FORTHEO
5 rés. les Fontinettes
62620 Houchin
06 21 02 02 89
SIREN : 421 039 343

Copyright © avril 2025 FORTHEO